

Pour une Europe souveraine et durablement en croissance

Propositions des
banques françaises
2024-2029

Pour une Europe souveraine et durablement en croissance

4

**ASSURER LE FINANCEMENT
DE L'ÉCONOMIE**

6

**DÉVELOPPER LE SECTEUR
BANCAIRE EUROPÉEN**

8

**RÉUSSIR ENSEMBLE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

édito

La mandature qui s'achève a été marquée par des crises d'ampleur (Covid 19, guerre en Ukraine...), l'évolution des rapports de force entre les puissances économiques (décrochage du PIB européen versus PIB américain, et dépassement par la Chine), une forte inflation, l'accélération de la crise climatique. Dans cet environnement, le secteur bancaire européen a démontré sa profonde résilience que ce soit pendant la crise du Covid ou les turbulences liées aux faillites bancaires américaines et au rachat de Crédit Suisse.

Mais les défis sont grands dans un monde en profonde mutation, qui évolue toujours plus vite, où la concurrence est forte et les enjeux des transitions écologique et numérique considérables. Dès lors, face à des besoins d'investissements croissants, l'Europe doit avoir la maîtrise de son destin et la force de son secteur bancaire lui permettra d'y parvenir : c'est un secteur stratégique pour réussir une croissance durable et le financement de la décarbonation de l'économie, de la numérisation et des grands projets.

Afin que cet enjeu se traduise en mesures concrètes, les banques françaises font des propositions, organisées selon trois grandes priorités, pour la prochaine mandature de la Commission européenne :

- 1. Financer les besoins futurs du continent :** il s'agit de garantir la capacité des banques à financer l'économie et d'accroître les sources de financement en développant le modèle européen de banque universelle et la croissance des marchés de capitaux. Le projet d'euro numérique, susceptible de mettre à mal un modèle dont la pertinence est attestée, doit aussi être revu.

2. Développer le secteur bancaire européen : il s'agit de créer une véritable union bancaire pour faciliter la circulation des capitaux et des liquidités et, pour que la solidité des banques ne devienne pas leur point de faiblesse, d'établir un cadre prudentiel équitable vis-à-vis des acteurs bancaires et de marché non-européens. La compétitivité des banques européennes doit être une priorité des superviseurs dans leur mission de surveillance.

3. Réussir ensemble la transition écologique : il s'agit d'accélérer la transition vers une économie décarbonée en définissant des trajectoires cibles par secteurs d'activités et en simplifiant les obligations relatives aux données extra-financières pour une meilleure efficacité. Les technologies de rupture prometteuses doivent aussi être favorisées afin d'embarquer toutes les forces vives européennes.

Ces priorités sont essentielles pour assurer la transformation durable de l'économie et pour ne pas rater – faute de financements européens suffisants – les révolutions industrielles que constituent les transitions numérique et écologique. Il en va de l'autonomie de l'Union européenne.

Nous souhaitons, avec ces propositions, participer à la construction ambitieuse d'une Europe souveraine et durablement en croissance, au bénéfice des États membres, des entreprises et des citoyens.

Maya Atig

Directrice générale de la FBF

Assurer le financement de l'économie

Le cadre européen doit permettre à l'industrie bancaire européenne d'assurer le développement pérenne du financement de l'économie.



24%

des ménages détiennent une action, un fonds ou une obligation en Europe, versus plus de 50% des ménages aux États-Unis.

Source : Commission européenne, Eurobaromètre, juillet 2023

Favoriser les investissements

L'investissement croissant de l'épargne européenne dans les produits financiers est un élément clé du développement du marché des capitaux, source indispensable pour le financement de l'économie européenne. Dans cet objectif, les travaux législatifs de l'UE doivent s'appuyer sur les atouts du modèle européen de banque universelle et assurer son développement. À cet égard, certaines initiatives, susceptibles d'impacter ce modèle, doivent être revues.

- Le projet de texte sur la stratégie des investissements de détail est de nature à porter un coup à la mutualisation du financement du conseil en investissement. Il pourrait de ce fait priver les personnes modestes de l'accès à des services d'accompagnement et de conseil et créer ainsi un marché à deux vitesses. Le texte doit être adapté afin de **favoriser une libre concurrence entre les différents modèles de distribution des produits d'épargne** dans l'UE. La documentation fournie lors de la vente de produits financiers doit en outre être simplifiée.
- La proposition de cadre d'accès aux données financières prévoit d'ouvrir l'ensemble des données des services financiers. Si l'approche contractuelle retenue est positive, le partage des données ne peut être pensé sans le consentement éclairé du client auprès des utilisateurs des données et sa confirmation auprès de la banque. **Toute information résultant d'un traitement spécifique des données client par la banque (par exemple, score de risque) doit en être exclue.**
- Le modèle d'affaires des banques universelles, fondé sur la diversification des activités, a montré son efficacité pour le financement des particuliers et des entreprises, que ce soit en termes de rentabilité ou de solidité. Aussi, **l'existence de groupes de bancassurance doit être encouragée** par la confirmation des exigences de capital s'appliquant aux banques ayant des participations dans leurs filiales d'assurance (règle dite du «compromis danois»).



12,5%

c'est la baisse des dépôts
des clients de détail
de la zone euro estimée
du fait de l'euro numérique.

Source : BCE, mai 2022

Garantir la capacité de financement des banques

Le projet d'euro numérique de banque centrale doit être révisé afin de maintenir la capacité du secteur bancaire à financer l'économie. En effet, **l'Europe possède l'ensemble des solutions de paiement de détail permettant d'assurer sa souveraineté**, qu'il s'agisse des instruments paneuropéens existants ou en développement, tel que l'European Payment Initiative (EPI) et le paiement instantané.

Un euro numérique de détail viendrait concurrencer l'offre commerciale des banques et impacter l'équilibre de l'écosystème bancaire : elle entraînerait un transfert des fonds des déposants vers les portefeuilles d'euros numériques, diminuant d'autant les dépôts des banques et leur capacité à financer l'économie. **Le renforcement de la souveraineté européenne des paiements doit s'appuyer sur les initiatives privées** qui répondent déjà à l'ensemble des besoins des utilisateurs.

Toute détention et transaction en euro numérique devrait **passer par les applications bancaires existantes**, parmi les plus utilisées avec celles de la météo, et non par une nouvelle application de la BCE. Le plafond d'un portefeuille d'euro numérique devrait correspondre **aux usages actuels du quotidien, soit 100 euros** d'après les retraits moyens aux guichets automatiques.

Libérer du capital pour le financement de l'économie

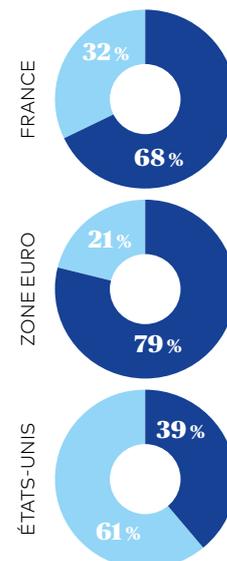
La croissance des marchés de capitaux est un enjeu stratégique pour permettre une meilleure allocation de l'épargne abondante en Europe et répondre aux besoins massifs de financement des transitions écologique et numérique. Alors que le crédit bancaire reste le financement dominant des entreprises en zone euro, le développement de la finance de marché offrirait une plus grande diversification des sources de financement et répondrait aux besoins que les bilans bancaires, seuls, ne peuvent satisfaire.

Le transfert de crédits (ie la vente de prêts émis par les banques) à des investisseurs externes publics ou privés, permettrait, en libérant du capital, de redonner de la place au sein des bilans bancaires pour accorder de nouveaux prêts à l'économie. Pour **favoriser le développement d'un marché efficient et sûr de la titrisation en Europe**, les banques demandent plusieurs adaptations réglementaires (révision du règlement CRR et du règlement délégué LCR notamment).

Sources de financement des entreprises en 2022

Source : Banque de France

■ par le marché ■ par le crédit



Développer le secteur bancaire européen

Le développement du secteur bancaire européen est le gage d'une souveraineté économique et industrielle.



250 Mds €

d'actifs liquides de haute qualité ne circulent pas librement au sein de l'Union bancaire du fait de la réglementation.

Source : BCE, 2021

Faciliter les mouvements de capitaux et de liquidité

Améliorer la circulation du capital et de la liquidité au sein de l'Union bancaire est nécessaire pour que l'Europe devienne un véritable marché unique compétitif. Dans cet objectif, **la reconnaissance de l'Union bancaire comme une juridiction unique**, dans toutes ses composantes réglementaires et prudentielles, permettrait de progresser dans la réduction de la fragmentation du capital et de la liquidité. Cela nécessite de **revoir certaines règles relatives à la résolution des crises bancaires**, en particulier le seuil d'application des exigences de fonds propres et de passifs éligibles au renflouement interne en cas de résolution bancaire¹.

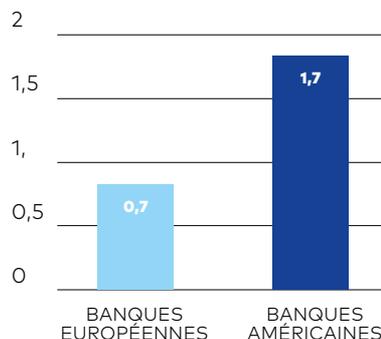
Assurer la compétitivité des acteurs de marchés

La relocalisation dans l'UE de la compensation des produits dérivés libellés en euros doit assurer la compétitivité des acteurs européens. La proposition de texte de la Commission européenne de décembre 2022 (révision du règlement EMIR) vise à rendre les services de compensation de l'UE plus attractifs et plus résilients. Les propositions de la profession bancaire visent **une approche qualitative de la relocalisation de la compensation des dérivés en euros dans l'UE, pour assurer la couverture financière des risques des entreprises au meilleur prix.**

1. Ratio MREL - Minimum requirement for own funds and eligible liabilities

Valorisations des banques européennes et des banques américaines (estimations à fin 2023)

Source : Factset, cours sur actifs nets tangibles des grandes banques





+ 16 %

c'est la hausse moyenne des fonds propres de base (CET1) induite, pour les banques européennes, par la transposition de l'accord de Bâle III dans l'UE.

Source : ABE, septembre 2023

Les banques européennes détiennent en moyenne

3,1 %

de fonds propres de base (CET1) de plus que leurs concurrentes américaines.

Source : Rapport Oliver Wyman / FBE, janvier 2023

Établir un cadre prudentiel équitable et compétitif

La solidité des banques européennes, caractérisée par des niveaux de fonds propres élevés et supérieurs à ceux des banques américaines, va encore être renforcée avec la transposition de l'accord Bâle III dans l'UE. La compétitivité des banques européennes étant aussi un gage de leur solidité, la profession bancaire française fixe les priorités suivantes :

- Dans un contexte d'incertitude de la mise en oeuvre de l'accord de Bâle III aux États-Unis, **l'acte délégué sur les risques de marchés ne doit pas être limité à deux ans.**
- Le renforcement de la compétitivité des acteurs bancaires de l'Union doit devenir **une priorité du superviseur unique et des autorités européennes de supervision** dans leur mission de surveillance.
- La réglementation doit avoir pour but de trouver un équilibre entre stabilité financière et renforcement économique des banques européennes. C'est un enjeu essentiel des travaux en cours sur la résolution des crises bancaires et la garantie des dépôts (paquet CMDI) : **les exigences doivent être raisonnables et s'appliquer à toutes les banques, quelle que soit leur taille,** sous peine de créer des distorsions de concurrence.
- La revue du cadre macroprudentiel européen doit permettre une meilleure utilisation des exigences de fonds propres, une clarification des risques couverts et ne pas se traduire par une hausse des exigences. **Tout renforcement doit se fonder sur une analyse robuste des vulnérabilités** et ne pas pénaliser les banques européennes vis-à-vis des acteurs non-européens, bancaires ou de marchés.
- Dans un **objectif de stabilité réglementaire et de bonne régulation,** les textes ne devraient pas faire l'objet d'une révision systématique – sauf étude d'impact en démontrant le besoin. Ainsi, il n'apparaît pas utile de réviser la directive sur le crédit immobilier.

Réussir ensemble la transition écologique

Pour atteindre l'objectif de l'engagement climatique européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030, il est indispensable d'accélérer la transition de l'économie européenne.



- 43%

c'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre induite à 2030 par les politiques et mesures actuellement en vigueur dans les États membres, contre un objectif de -55% depuis 1990.

Source : Agence européenne de l'environnement, octobre 2023

Définir des trajectoires sectorielles

Les banques se sont engagées à ce que leurs portefeuilles de financement et d'investissement atteignent la neutralité carbone nette en 2050. Pour tenir cet engagement, leurs contreparties doivent elles aussi suivre une trajectoire de décarbonation menant à la neutralité carbone nette.

À ce jour, le cadre réglementaire européen définit uniquement les activités dites «durables». Afin d'accélérer la transition écologique et énergétique de l'économie, il est nécessaire de **définir également, au niveau européen, les efforts attendus de chaque secteur d'activité avec des trajectoires cibles** basées sur la science et alignées sur les engagements environnementaux de l'UE. La révision du règlement Taxonomie prévue en 2024 doit prévoir l'ajout de ce volet «transition».

Favoriser les technologies prometteuses

Les secteurs industriels «verts» les moins matures sont des secteurs pour lesquels il y a encore trop d'incertitudes pour que les banques commerciales puissent déployer massivement des financements. Afin d'embarquer les forces vives européennes en favorisant les technologies de rupture prometteuses, il faut **réfléchir à un accroissement des dispositifs de partage des risques** par des financements publics / privés, et des mécanismes de soutien commercial offrant une visibilité à long terme aux investisseurs et futurs prêteurs.

Harmoniser le reporting extra-financier

Les normes prévues dans la réglementation sur le reporting extra-financier des entreprises (acte délégué de la directive CSRD) ont introduit des incohérences entre les obligations de reporting des acteurs non-financiers et celles des acteurs bancaires (en application du règlement CRR). C'est pourquoi la profession appelle à **une harmonisation des textes européens** afin d'aligner les obligations des banques avec celles de leurs clients non-financiers.



520 Mds €

par an

C'est l'estimation des besoins supplémentaires en investissements publics et privés liés au climat sur la décennie 2020.

Source : Commission européenne, 2021



*Consultez
les 18 propositions détaillées
des banques françaises pour la prochaine
mandature européenne 2024-2029
sur fbf.fr*





18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Février 2024

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

